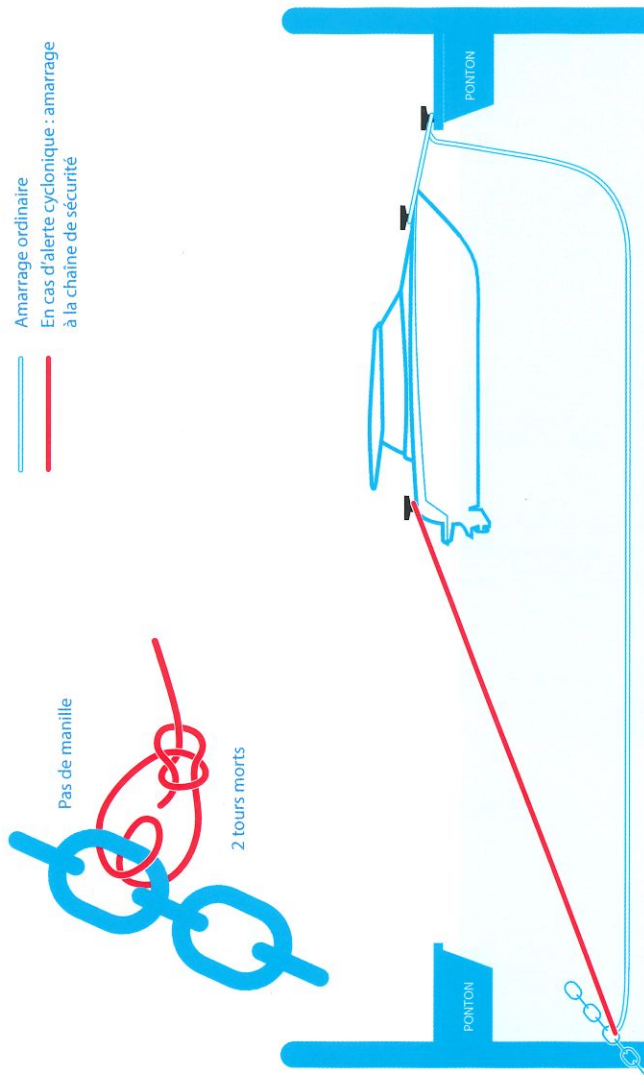
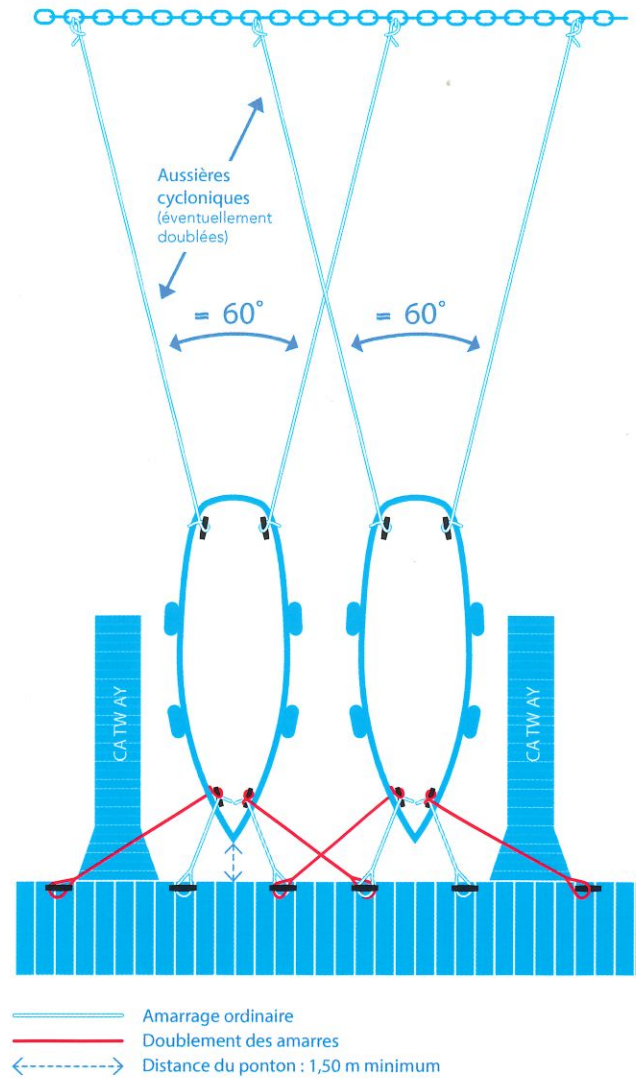


1. AMARRAGES OBLIGATOIRES EN CAS D'ALERTE CYCLONIQUE

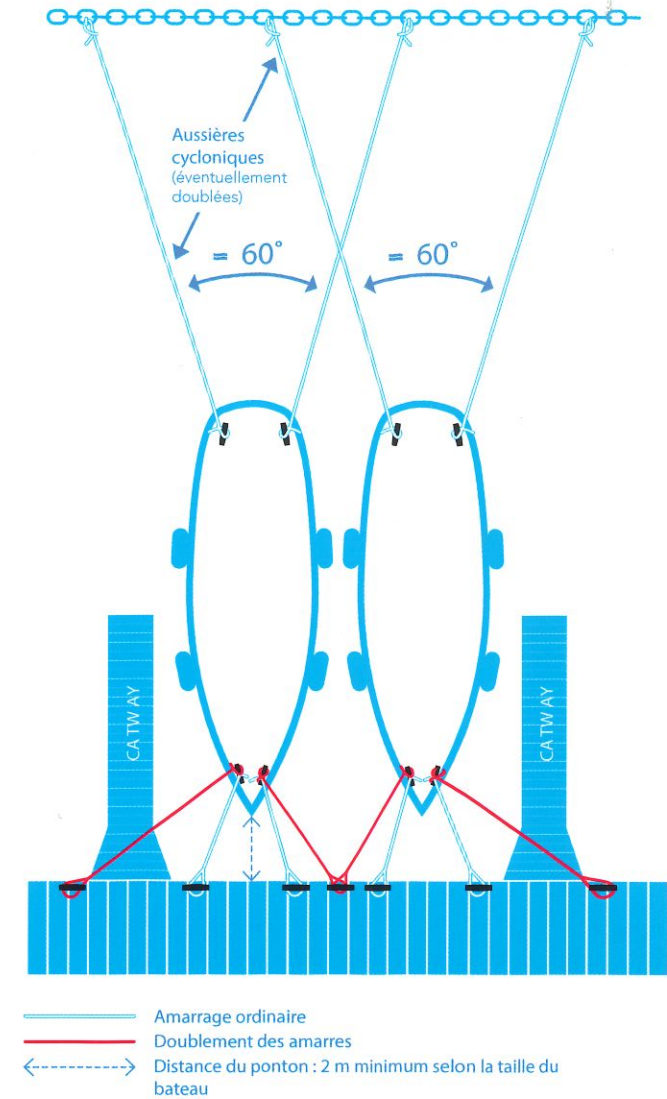
1.1 CONSEIL D'AMARRAGE



1.2 BATEAUX D'UNE LONGUEUR INFÉRIEURE À 10M



1.3 BATEAUX D'UNE LONGUEUR SUPÉRIEURE À 10M



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les amarres doivent être indépendantes les unes des autres. Les défenses (pare-battages) seront largement dimensionnées et disposées de part et d'autre du bateau.

CONSIGNES POUR LES BATEAUX INFÉRIEURS À 10 M

Cordages : diamètre minimum de 12 à 14 mm selon la taille du bateau.

Décaler les bateaux pour éviter les chocs entre les mâts. Pas d'amarrage sur les catways pendant les phases d'alerte cyclonique.

CONSIGNES POUR LES BATEAUX SUPÉRIEURS À 10 M

Cordages : diamètre minimum de 16 mm selon la taille, le poids et le fardage du bateau.

2. LES 4 STADES D'ALERTE CYCLONIQUE

(arrêté 2015-480/GNC-Pr du 20 janvier 2015)

Ce document a pour but de définir l'organisation des ports en fonction des événements climatiques pouvant survenir en Nouvelle-Calédonie.



2.1 PRÉ-ALERTE CYCLONIQUE

Un pavillon orange est hissé, les plaisanciers sont invités à suivre avec la plus grande attention les différents bulletins d'alerte émis par la Direction de la Sécurité Civile et éviter toute sortie en mer. Il est recommandé aux plaisanciers de profiter de la période de pré-alerte cyclonique pour procéder à une mise en sécurité préventive de leurs bateaux : contrôle de l'amarrage et vérification des aussières de sécurité,

doublement des amarres, enlèvement des bâches, biminis, tauds, et d'une manière générale tous objets susceptibles de se transformer en projectiles. Egalement vérifier l'état des batteries pour le fonctionnement des pompes de cale.

Le port reste ouvert à la navigation et les aussières de sécurité ne sont pas tendues.

Si le pavillon noir est hissé, le port est fermé et les haussières tendues.

2.2 ALERTE CYCLONIQUE DE NIVEAU 1

Le pavillon orange est toujours hissé car un phénomène cyclonique peut intéresser tout ou une partie de la Nouvelle-Calédonie dans les 18h à venir. Durant cette période, la Capitainerie informe les usagers par tout moyen de sa décision de raidir les aussières et de fermer le port à tout moment : mail, téléphone,

SMS, VHF canal 67, affichage, messages radiophoniques **Le port reste ouvert à la navigation et les aussières de sécurité ne sont pas tendues tant que le pavillon orange est hissé.**

SI LE PAVILLON NOIR EST HISSÉ, LE PORT EST FERMÉ ET LES AUSSIÈRES TENDUES.

2.3 ALERTE CYCLONIQUE DE NIVEAU 2

Un pavillon noir est hissé pour indiquer que les aussières sont tirées et que le port est fermé.

Cette alerte implique une interdiction totale de circuler en mer et sur terre.

2.4 PHASE DE SAUVEGARDE

Ce niveau d'alerte est déclenché après le passage du phénomène cyclonique mais les plaisanciers sont néanmoins invités à limiter leurs déplacements.

La décision d'ouvrir le port et donc de détendre les aussières relève de la seule appréciation de la Capitainerie. **Tant que le pavillon noir est hissé, le port reste fermé et les aussières doivent être maintenues en tension.**

En l'absence d'information de la Capitainerie, les plaisanciers ne doivent pas détendre leurs aussières et encore moins

quitter leur emplacement.

La décision de réouverture du port sera communiquée par tout moyen : mail, téléphone, SMS, VHF canal 67, affichage, messages radiophoniques. **Un pavillon vert sera hissé en remplacement du pavillon noir : le port reprend une activité normale, les aussières de sécurité doivent être détendues aussi rapidement que possible pour permettre la reprise de la navigation.**

3. INFORMATIONS

Il est rappelé aux personnes vivant à bord de leur bateau qu'elles peuvent trouver refuge à la Mairie de Nouméa pendant la période d'alerte cyclonique. Toutefois, en cas de danger ou d'urgence elles pourront également s'abriter dans les locaux techniques de Port Moselle (bâtiment situé à l'entrée du port à sec) dans la mesure où ils pourront être maintenus accessibles au public.

Les personnels du port, sauf

cas de réquisition décidée par les autorités publiques, sont tenus de rester confinés à leur domicile pendant la phase de niveau 2. En conséquence les demandes de secours éventuels seront à formuler auprès des pompiers de Nouméa ou du Mont Dore (tel. 18).

Pendant les phases de pré-alerte et d'alertes 1 ou 2, les plaisanciers sont invités à rester à l'écoute en VHF sur le canal 67.

Pour toute information complémentaire sur ces consignes, ou pour une assistance éventuelle, contactez directement les agents de la SODEMO :

Port Moselle 27 71 97 • Port Brunelet 24 96 00 • Port Boulari 43 99 80 VHF 67 - contact@sodemo.nc

SODEMO

www.sodemo.nc



ALERTE CYCLONIQUE

CONSIGNES DE SÉCURITÉ DES PORTS DE PLAISANCE



Votre bateau est votre patrimoine.
Aidez-nous à le préserver.



SODEMO
PORTS DE PLAISANCE

PORT MOSELLE • PORT BRUNELET • PORT BOULARI